

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

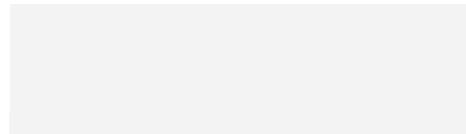
RETRAIT DU RÈGLEMENT 150-31-1

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes habiles à voter du secteur concerné (Zone H-202 et Zone H-201) par le boulevard Bord-de-l'Eau côté sud du boulevard Mgr-Langlois.

Le 18 août 2020, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté la résolution 2020-08-436 par laquelle il procède au retrait du Règlement 150-31-1 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes. Ce Règlement avait pour but d'agrandir la zone H-202 vers le nord et y permettre les habitations multifamiliales jusqu'à 36 logements.

En conséquence, il n'y aura pas de scrutin référendaire sur le Règlement 150-31-1.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 août 2020.



Kim V. Dumouchel, avocate
Greffière